

LYCEE POLYVALENT Victor ANICET**PLANNING DES INSCRIPTIONS**

DATE DES INSCRIPTIONS	ELEVES CONCERNES : ELEVES AFFECTÉS EN	LISTE DES PIÈCES A FOURNIR
<p>Les inscriptions se dérouleront tous les matins (sauf le mercredi)</p> <p>Du</p> <p>Lundi 02 Juillet 2018</p> <p>au</p> <p>Vendredi 06 Juillet 2018</p> <p>De</p> <p><u>8h00 à 14h00</u></p>	<p>3^{ème} PREPA PRO</p> <p>2nde GENERALE ET TECHNOLOGIQUE</p> <p>2nde BAC PRO AMA (Artisanat et métiers d'art, Option Marchandisage visuel)</p> <p>MANAA (Mise à niveau en arts appliqués)</p> <p>1^{ère} année de BTS (Design graphique)</p> <p><u>Et tout nouvel élève quelque soit la filière</u></p>	<p>- L'exéat délivré par l'établissement d'origine <u>(obligatoire ; pas d'inscription sans exéat) ;</u></p> <p>- Photocopie du livret de famille : pages concernant l'élève et le parent responsable;</p> <p>- Photocopies de la pièce d'identité ou du passeport de l'élève;</p> <p>- Copie des 3 bulletins de l'année scolaire 2017-2018</p> <p>- Relevé de notes du BAC pour les étudiants du post-bac ;</p> <p>- Un RIB au nom du responsable de l'élève (pour le virement de la bourse); (Ne concerne pas les étudiants en post-bac)</p> <p>- Une assurance scolaire pour 2018- 2019 (obligatoire);</p> <p>- 10 euros pour la commande du tee-shirt d'EPS avec logo (obligatoire) - (Ne concerne pas les étudiants en post-bac)</p> <p>- 4 Photos d'identité récentes, non scannées, non fantaisistes avec nom, prénom et classe au dos de chaque photo ;</p> <p><i>Le paiement de la demi-pension et de l'internat est possible par Carte bleue.</i></p> <p>Elèves demi-pensionnaires</p> <p>- Un acompte de <u>112 euros</u> pour l'inscription à la demi-pension et l'achat du badge de cantine;</p> <p>- <u>12 euros</u> pour le badge pour les élèves qui demandent une place à l'internat.</p> <p>Internat</p> <p>(Réévaluation du tarif en Conseil d'administration le 29/06/2018)</p> <p>1 enveloppe timbrée à l'adresse des parents</p> <p>- Procédure :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. La demande pour une admission à l'internat est faite à l'inscription. 2. La réponse est donnée à partir du 9 juillet par voie postale et/ou sms. <p>- Paiement : La participation forfaitaire des familles est d'environ 1600 euros (montant exact communiqué à l'inscription).</p> <p><u>3 chèques devront obligatoirement être remis à la pré-rentrée pour valider l'admission.</u></p> <p>Ils seront encaissés au début de chaque trimestre.</p>

NB : Ce planning devra être respecté. Les dossiers incomplets ne seront pas acceptés. La liste des livres et des fournitures scolaires sera remise lors de l'inscription. Le carnet de correspondance sera remis aux élèves à la rentrée.

L'inscription ne peut être faite que par un responsable légal (père, mère ou tuteur)

Le lycée ne fait pas de photocopies. Le dossier doit être complet.